

Octobre 2015

L'école

SNES-FSU

U.
F.S.U.

snés
fsu

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

émancipée

Abroger la réforme du collège, c'est encore possible !

La ministre ne semble pas prendre la mesure du rejet que la réforme du collège suscite chez les personnels et chez les parents. Malgré tous les signes de rejet : 3 journées de grève dans le second degré qui montrent une mobilisation qui ne faiblit pas et un sondage montrant que près de 80 % des parents rejettent sa réforme, le mépris ministériel se poursuit : après avoir publié le décret de la réforme au lendemain de la grève de mai, c'est au tour des programmes qui mettent en musique cette réforme de paraître au lendemain de la journée de mobilisation de septembre. La réforme de l'évaluation pointe elle aussi son nez. L'articulation de toutes ces mesures autour du nouveau « socle commun de connaissances de compétences et de culture » ébauche une mise au pas des enseignants-e-s, mettant à mal leur liberté pédagogique. Les chefs d'établissement seront aux premières loges pour imposer ces « bonnes pratiques ». La circulaire d'application des nouveaux statuts leur donnant toutes les armes pour la division et la contrainte.

Une amplification des luttes urgente et nécessaire

Si notre mobilisation ne faiblit pas, elle manque de rythme et d'ampleur. Il faudra bien plus que des grèves trimestrielles pour briser l'obstination ministérielle. La manifestation du 10 octobre est une suite intéressante en ce qu'elle permet la mobilisation de la population non-enseignante qui ne peut pas faire grève à ce sujet, mais elle doit trouver des suites rapides car le temps presse. D'ores et déjà les chefs d'établissement réunissent les différents conseils pour avancer leurs billes, les D.H.G. vont arriver rapidement et il sera à ce moment déjà bien tard pour gagner. Une grève en novembre est déjà en discussion, elle doit être annoncée rapidement avec

des suites immédiates !

Vers un mouvement d'ensemble de toute l'éducation ?

Le gouvernement PS, si une amplification des luttes n'a pas lieu rapidement, sera parvenu à faire une partie de ce dont la droite rêve : une territorialisation sans précédent de l'éducation à travers la réforme des rythmes scolaires et la réforme des collèges, un contrôle plus coercitif des professeur-e-s du second degré à travers la réforme de leurs statuts, une poursuite du démantèlement du service public universitaire à travers la loi Fioraso... Il nous faut construire ensemble les luttes de toute l'éducation, nécessaires pour obtenir des conditions de travail et des conditions d'étude satisfaisantes pour toutes et tous.

Mais il ne faudra pas oublier non plus que ni l'école ni ses personnels ne pourront rester à l'écart des attaques qui sapent notre modèle social. Les sorties de Macron sur le statut des fonctionnaires ne sont pas des provocations, elles annoncent les attaques à venir, par la bouche d'un ministre qui laisse son nom à une loi particulièrement anti-sociale. Comme le statut des fonctionnaires, le code du travail est sur la sellette. Le budget 2016 renforce la purge austéritaire que connaissent les services publics depuis des années. Donner un coup d'arrêt à ces politiques nécessite un front syndical et social interprofessionnel. Si la journée du 8 octobre a vocation à peser sur ces débats, les organisations CGT, FSU et Solidaires qui en sont à l'initiative ont manqué d'ambition, et le 8 octobre génère peu de dynamique. L'urgence est pourtant là. A l'heure où l'extrême droite s'annonce comme la grande gagnante des prochains scrutins, on a plus que jamais besoin d'un mouvement social porteur d'alternatives progressistes qui fasse pièce à tous les projets politiques antisociaux et réactionnaires.

L'équipe nationale Ecole Emancipée au SNES c'est :

Agnès Akielewicz, Laurent Boiron, Clément Lefèvre, Sylvain Marange,
Marie-Cécile Périllat, Nolwenn Pontoizeau, Julie Siaudeau, Olivier Sillam.

ORS, IMP : restons vigilants !

En 2010, une étude du Ministère de l'Éducation Nationale évaluait dans le second degré à plus de 41 heures la durée hebdomadaire moyenne de travail des enseignant-e-s. Le décret sur les missions et obligations de service des enseignant-e-s du 2nd degré entré en vigueur le 1/9/2015 n'a pourtant pas été conçu pour diminuer ce temps de travail, bien au contraire. Il s'articule parfaitement avec les circulaires d'application sur les ORS et l'IMP publiées en avril dernier pour venir alourdir la charge de travail des professeur-e-s, renforcer les hiérarchies intermédiaires tout en réduisant la liberté pédagogique.

Désormais, la participation à l'ensemble des dispositifs d'évaluation de l'établissement qui relevait de la liberté pédagogique de chacun, la participation au conseil école-collège, aux réunions d' é q u i p e s pédagogiques, l'heure de vie de classe sont listées parmi les obligations de service et justifiées par le versement de l'ISOE. Elles peuvent donc nous être imposées sans pour autant être rémunérées.

En lycée, la pondération de 1,1 qui remplace l'heure de 1ère chaire s'accompagne de la possibilité d'imposer un service jusqu'à 19h30 pour un-e certifié-e, 16h30 pour un-e agrégé-e alors qu'on ne pouvait jusqu'ici imposer plus d'une HSA. L'heure de décharge pour un service sur deux communes est trop souvent transformée en HSA. C'est aussi le cas pour la pondération de 1,1 en REP+ initialement prévue pour libérer du temps de concertation, et qui en aucun cas ne doit être détournée par les chefs d'établissement pour imposer des réunions.

Le système indemnitaire est privilégié : les heures

de laboratoire, de cabinet, la coordination EPS sont transformées en IMP, dont les montants n'équivalent pas toujours à une HSA. En effet, les montants des IMP sont basés sur une HSA de certifié (1250 €) somme à laquelle on peut appliquer un taux de 1/4, 1/2, 1, 2 ou 3 suivant les missions. Certain-e-s voient alors leur temps d'enseignement augmenter d'une heure mais leur rémunération n'augmenter que d'1/4 d'une HSA. Certes quelques décharges horaires peuvent être accordées sur décision du Recteur mais cela reste l'exception. Quant à la décharge pour effectifs pléthoriques, elle a tout simplement été supprimée.

Enfin, l'IMP est un outil pour renforcer les hiérarchies locales : c'est le chef d'établissement qui propose la répartition des IMP et peut ainsi influencer sur une part de notre rémunération ; il peut également définir de nouvelles missions s'il les juge

utiles ! L'instauration de divers coordonnateurs et référents qui « coordonnent la mise en œuvre des projets disciplinaires et interdisciplinaires », « assistent » ou

« accompagnent le chef d'établissement... » est une porte ouverte à l'installation de hiérarchies intermédiaires au sein des établissements.

Le gouvernement poursuit la transformation libérale de l'école et ces nouveaux textes sont une nouvelle pierre à l'édifice. Il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser afin de mettre en échec la logique managériale développée dans l'éducation. C'est pourquoi l'EE-SNES appelle les enseignant-e-s à refuser de voter pour la répartition des IMP, à réclamer le retour à des décharges réelles de services et à s'opposer à toute tentative de la part des chefs d'établissements d'imposer des réunions ou tâches supplémentaires.



Évaluation : vers un collège primarisé

Le ministère vient de faire parvenir aux organisations syndicales les projets d'un décret portant sur l'évaluation des élèves au primaire et au collège et de deux arrêtés consacrés au DNB et à la création d'un Livret Scolaire de la Scolarité Obligatoire. Projets évidemment « confidentiels » mais dont les grandes lignes figuraient dans... *Le Canard Enchaîné* du 23 septembre dernier !

Ce nouvel ensemble de textes est plus qu'inquiétant : il consacre en effet l'éclatement du second degré en rattachant très concrètement l'ensemble des pratiques d'évaluation au collège à celles du 1^{er} degré, tout en ne prévoyant aucune continuité réglementaire entre collège et lycée. Le point crucial est la mise en place d'une nouvelle évaluation ayant pour objectif de « faire évoluer les modalités de notation et d'évaluation des élèves pour éviter une notation sanction à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives »...

L'outil de cette nouvelle évaluation sera donc le Livret Scolaire de la Scolarité Obligatoire qui sera chargé d'évaluer « le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun » à chaque fin de cycle. La finalité de toute l'évaluation est donc bien la validation du socle. Pour y parvenir, les élèves et leurs parents seront « informés des objectifs, de la

programmation, des formes, des contenus et des résultats de cette évaluation ». Comme si cela ne suffisait pas, la charge de travail sera également augmentée par l'obligation pour les enseignants de proposer, le cas échéant, « des modalités d'accompagnement afin de permettre à l'élève d'atteindre les objectifs du cycle ».

Concernant le DNB, celui ci serait attribué sur la base de « l'évaluation du niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du premier domaine du socle, ainsi que des notes obtenues à un examen ». Examen qui comporterait trois épreuves obligatoires : une épreuve écrite portant sur les programmes de français, histoire-géographie et EMC, une autre épreuve écrite portant sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, SVT et technologie, et une épreuve orale portant sur un des projets menés dans le cadre des EPI, du Parcours Avenir, du Parcours Citoyen ou du Parcours d'Education Artistique et Culturel.



D'un livret l'autre, un nouveau pas dans l'histoire du contrôle social ?

Évaluation par compétences, éclatements des champs disciplinaires, c'est bien le projet d'école fondamentale qui se profile pour la rentrée 2016.

Réforme du collège, nouveaux programmes, évaluation : c'est bien le triptyque perdant pour le collège qu'il nous faut combattre aujourd'hui.

Stage EE-Snes, le mardi 8 décembre 2015 à Paris

Pour discuter syndicalisme et préparer le congrès du Snes qui aura lieu fin mars 2016.
Des informations plus précises arriveront prochainement !



L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

c'est également une revue syndicale et pédagogique
au cœur des luttes de l'éducation et du mouvement social.

Abonnez-vous ou réabonnez-vous

Abonnement en ligne : <http://www.ecoleemancipee.org/>

Nouveaux programmes : impraticables !

Au lendemain de la grève du 17 septembre, sur le même mode provocateur qu'à la suite de la journée du 19 mai (publication au Journal Officiel le 20 mai des textes concernant la réforme du collège, NDLR), la ministre vient de dévoiler les nouveaux programmes qui seront examinés au CSE des 7 et 8 octobre. Le Snes-Fsu ne peut se rendre à ce CSE sans prendre en compte le contexte politique qui est celui du conflit sur la réforme. En effet, cette version finale des programmes, retravaillée par la Dgesco, est pensée pour s'adapter à la structure du nouveau collège. Le ministère a par exemple dévoyé les notions de cycle et d'interdisciplinarité pour accentuer le contrôle sur notre métier et en transformer la nature. Les langues anciennes ne sont présentes que par des références dans le programme de français de cycle 4, mais n'ont pas de programme dédié. De plus, les autorités ont cédé aux sirènes les plus réactionnaires en réécrivant le programme d'histoire. Et pour couronner le tout, le choix d'une entrée en vigueur de tous les programmes la même année nourrit chez les collègues l'angoisse légitime d'une mise en œuvre impraticable. Mais nos critiques doivent aller plus loin :

- ces programmes sont inutilement compliqués et lourds. Assortis de repères de progressivité, d'attendus de fin de cycle, de références au socle commun, parfois de repères annuels de programmation (pas dans toutes les matières), ils en deviennent difficilement lisibles, et exigent un travail d'appropriation démesuré. Ils nécessitent en outre la mise en place de concertations chronophages pour les collègues qui devront

forcément s'organiser et se répartir les tâches, ce qui conforte ainsi la fonction des coordonnateurs, et entraîne de fait une aggravation des conditions de travail.

- ils instaurent des parcours définis localement dont la cohérence de façade risque de prendre le pas sur les enseignements. Conçus comme la vitrine de leur collège par les chefs d'établissement, ces parcours renforceront la dérégulation des cadres nationaux d'enseignement ainsi que la mise en concurrence des établissements. Dans le même temps, ils seront aussi le prétexte à toujours plus de contrôle de la part des chefs des savoirs enseignés dans les classes.

- ils sont excessivement prescriptifs, au point de nous suggérer des supports et des situations pédagogiques, et d'aller jusqu'à prévoir le type de croisements que l'on peut faire entre disciplines. Non seulement cela empiète sur notre liberté pédagogique et notre rôle de concepteur en ressort affaibli, mais en plus les élèves y perdent aussi car ces injonctions se retrouvent également dans la quantité disproportionnée de finalités

civiques et morales, voire moralisatrices (« roman national » en histoire, valeurs auxquelles les faire adhérer en EMC) présentes dans ces programmes.

Face à ces cadres rigides et particulièrement contraignants, les collègues risquent de perdre encore un peu plus le sens de leur métier, de se sentir plus que jamais dessaisis du rôle de concepteurs qui devrait être le leur, de se trouver dans l'impossibilité de s'approprier la totalité de ces prescriptions plus technocratiques que pédagogiques, et donc en butte à de nouvelles tensions avec leurs hiérarchies.

Pour toutes ces raisons, le Snes-Fsu doit voter contre ces projets de programmes au CSE.



L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

revue syndicale et pédagogique



n°52



n°53



n°54

Pour nous contacter :

oliviersillam@gmail.com